

BULLETIN JOLY

ENTREPRISES

EN DIFFICULTÉ

ACTUALITÉ DU DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

À LA UNE

LIQUIDATION JUDICIAIRE

**Le respect de la clause d'agrément du bailleur
lors des cessions isolées d'actifs en procédure collective** → PAGE 14

Étienne ANDRÉ

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

**Illustration des caractères d'une contestation de créance
excédant le pouvoir juridictionnel du juge-commissaire** → PAGE 32

Gérard JAZOTTES

PÉRIODE SUSPECTE, RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

**Sanction pécuniaire du dirigeant :
un arrêt pour clarifier le passé... et préparer l'avenir ?** → PAGE 41

Thierry FAVARIO

Directrice scientifique**Marie-Hélène MONSÉRIÉ-BON,**

professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Fondatrice**Françoise PÉROCHON,**

professeure à la faculté de droit de Montpellier

Comité scientifique**Hélène BOURBOULOUX,**

administratrice judiciaire, SELARL FHB

Reinhard DAMMANN,

avocat associé, Clifford Chance

Christophe DELATTRE,

substitut général, Cour d'appel de Douai

Laurence Caroline HENRY,

agrégée des universités

avocat général en service extraordinaire à la Cour de cassation

Pierre-Michel LE CORRE,

professeur à l'université de Nice-Sophia Antipolis

François-Xavier LUCAS,

professeur à l'école de droit de la Sorbonne (université de Paris I)

Francine MACORIG-VENIER

professeure à l'université Toulouse 1-Capitole

Françoise PÉROCHON,

professeure à la faculté de droit de Montpellier

Pascal RUBELLIN,

maître de conférences à l'université de Poitiers

Corinne SAINT-ALARY-HOUIN,

professeure à l'université Toulouse 1-Capitole

Marc SÉNÉCHAL,

professeur associé à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)

mandataire judiciaire, SCP BTSG²**Comité de lecture****Laurence-Caroline HENRY****Pierre-Michel LE CORRE****Françoise PÉROCHON****Corinne SAINT-ALARY-HOUIN**

Le Bulletin Joly Entreprises en difficulté peut désormais être cité de la façon suivante : BJE nov. 2021, n° BJE200i6.

Le numéro de type BJE200i6 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication Emmanuelle FILIBERTI**Rédactrice en chef** Valérie BOCCARA (valerie.boccaral@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 1023 T 91082 • ISSN 2115-2578

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue

sur des papiers produits en France et en Allemagne ;

100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 1 610 g éq. CO₂Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • abonnements@lextenso.fr

Abonnement papier + version feuiltable numérique France 2023 : 484,98 € TTC -

Abonnement étranger 2023 : 522,50 €

Abonnement feuiltable numérique France : 324,93 € TTC - Abonnement étranger : 318,25 €

Prix au numéro France : 87,81 € TTC - Prix au numéro étranger : 94,60 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



SOMMAIRE

ÉCLAIRAGE

- BJE201c4 • **L'articulation du statut de l'entrepreneur individuel et du droit patrimonial de la famille** 4
Charlotte GOLDIE-GENICON

LIQUIDATION JUDICIAIRE

- BJE201b3 • **Le respect de la clause d'agrément du bailleur lors des cessions isolées d'actifs en procédure collective** 14
Étienne ANDRÉ – Cass. com., 19 avr. 2023, n° 21-20655, F-B
- BJE201c2 • **Le débiteur en redressement peut conclure seul et les règles de la procédure collective peuvent survivre à sa clôture** 17
Jean-François BARBIÈRI – Cass. com., 18 janv. 2023, n° 21-18492, F-B
- BJE201c0 • **Résiliation d'un bail commercial : terme *a quo* du délai de trois mois** 20
Marie-Pierre DUMONT – Cass. com., 18 janv. 2023, n° 21-15576, FS-B
- BJE201b7 • **Application aux rapports entre ex-époux de la reprise des poursuites ouverte au coobligé** 23
Caroline HOUIN-BRESSAND – Cass. com., 19 avr. 2023, n° 21-19563, F-B
- BJE201b1 • **La réouverture des opérations de liquidation doit précéder l'action en responsabilité professionnelle intentée contre le liquidateur négligent** 26
David LEMBERG-GUEZ – Cass. com., 29 mars 2023, n° 21-20683, F-D

CRÉANCIERS ET PROPRIÉTAIRES

- BJE201b0 • **Continuation d'un contrat en cours et dette antérieure à exécution échelonnée** 30
Karl LAFAURIE – Cass. com., 19 avr. 2023, n° 21-21692, F-D
- BJE201b9 • **Illustration des caractères d'une contestation de créance excédant le pouvoir juridictionnel du juge-commissaire** 32
Gérard JAZOTTES – Cass. com., 29 mars 2023, n° 21-20452, FS-B

DROIT PROCESSUEL

- BJE201b5 • **La tierce opposition : instrument procédural de préservation des droits de l'AGS** 36
Bernard SAINTOURENS – CA Bordeaux, 11 janv. 2023, n° 19/05337 – Cons. prud'h. Bordeaux, 3 mars 2023, n° 2022-00001589

PÉRIODE SUSPECTE, RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

- BJE201a2 • **Distinguer l'homme de l'entreprise : le temps de sanctionner *vs* le temps de liquider** 39
Thierry FAVARIO – Cass. com., 8 févr. 2023, n° 21-22796, F-B
- BJE201b2 • **Sanction pécuniaire du dirigeant : un arrêt pour clarifier le passé... et préparer l'avenir ?** 41
Thierry FAVARIO – Cass. com., 8 mars 2023, n° 21-24650, F-B

DROIT SOCIAL ET FISCAL

- BJE201a9 • **Le licenciement disciplinaire confronté à la notion d'acte de gestion courante et à la ratification implicite des organes de la procédure collective** 45
Anaëlle DONNETTE – Cass. soc., 22 mars 2023, n° 21-21315, F-D
- BJE201b4 • **L'arrêt des poursuites d'une société en liquidation judiciaire ne profite pas à son dirigeant** 47
Gilles DEDEURWAERDER – Cass. com., 29 mars 2023, n° 21-21005, F-B

RÈGLEMENT EUROPÉEN ET AUTRES SOURCES

- BJE201b6 • **Application de la *lex fori concursus*, attention aux confusions !** 50
Eugénie FABRIÈS-LECEA – Cass. com., 19 avr. 2023, n° 21-20183, F-D

DOCTRINE

- BJE201b8 • **La soustraction légale du patrimoine personnel à la saisie collective du patrimoine professionnel** 53
Déborah SAHEL